

## Pourquoi Revipac met fin aux prix planchers minimum garantis

### à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### Les nouvelles conditions de reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Mis en place à l'occasion du nouvel agrément, les prix minimums garantis pour les PCNC, de 60 euros pour le 5.02A et de 75 euros pour le 1.05A seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les prix de reprise resteront alignés sur les prix de marché constatés en France et en Europe et le prix le plus favorable continuera d'être reversé aux collectivités territoriales.

En toute hypothèse et comme prévu lors de la mise en place de la REP et d'Eco-Emballages, la garantie première de la Filière – pour ceux qui ne l'auront pas abandonnée – continuera à jouer son rôle de filet de sécurité: les emballages ménagers collectés et triés par les collectivités territoriales continueront d'être repris et recyclés par les repreneurs de REVIPAC **à prix départ quel que soit le prix de marché ; lequel, s'il devenait négatif, et pour la reprise Filière uniquement, verrait l'Eco-organisme prendre la différence en charge.**

#### Rappel des faits :

Les perturbations, sur les marchés des emballages papiers et cartons à recycler, ont entraîné un fort repli de leurs prix. Entamée au début de l'année 2017, cette tendance se prolonge et les experts ne prévoient pas d'amélioration à court terme.

Compte tenu du caractère durable de la situation, l'effort financier consenti par les repreneurs de l'option Filière à travers les prix minimums – pour un montant cumulé qui s'élève déjà à 5 millions d'euros pour le seul mois de septembre devient progressivement insupportable. L'exécution des contrats devient excessivement onéreuse.

Le décalage avec les prix de marché pèse sur la compétitivité des repreneurs notamment vis-à-vis d'une concurrence qui n'est pas engagée dans la sécurité et la pérennité du dispositif de reprise et recyclage. Considéré sur la durée, le comblement de cet écart de prix représente, de fait, un soutien financier permanent de l'Industrie au dispositif.

En conséquence, REVIPAC a dû demander à CITEO une adaptation de sa convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin de supprimer de ses contrats PCNC la clause concernant les prix planchers, ceci en proposant aux collectivités territoriales la signature d'un avenant prenant acte de cette modification et consolidant l'engagement de l'Industrie d'assurer la reprise quoiqu'il arrive.

#### Le détournement du rôle des prix planchers : de la visibilité au soutien permanent

##### Comprendre pourquoi le maintien de prix planchers déconnectés de la valeur marchande du produit n'est plus possible face à une situation dégradée qui perdure

L'Industrie a fait le choix de donner aux collectivités territoriales l'intégralité de la valeur marchande des produits à recycler. Cela au travers de prix de reprise, qui reflètent les prix de marché constatés au mois le mois, en France et en Europe à partir de mercuriales officielles.

En complément, et pour répondre aux demandes d'associations d'élus locaux, elle a mis en place des prix planchers garantis pour permettre aux collectivités territoriales d'avoir une meilleure visibilité sur leurs recettes et lisser éventuellement les variations passagères de prix. Cet objectif initial a été détourné de façon imprévisible en raison de l'évolution de l'attitude de la Chine et du contexte économique global des marchés à partir de 2017.

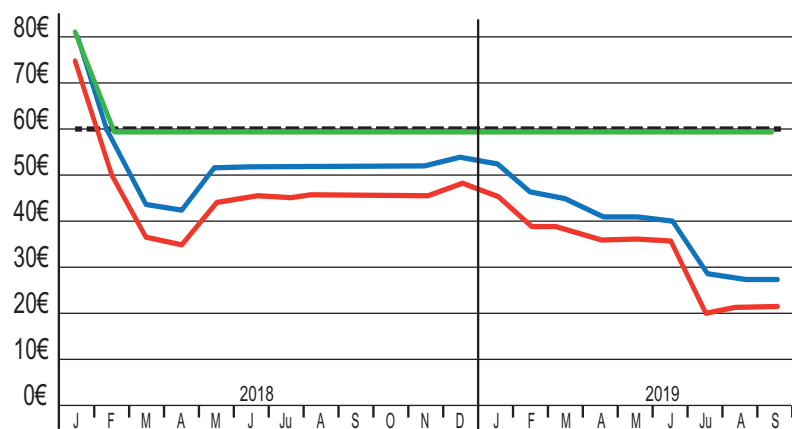
##### Prix planchers : un cadre de marché bouleversé

En effet, une rupture brutale est intervenue suite au changement de stratégie des autorités chinoises, quand elles ont décidé de barner l'accès à leurs marchés à différentes catégories de produits à recycler dont des emballages papiers et cartons. Ce resserrement soudain du débouché chinois, (avec une baisse de 25 à 30% des importations sur 2018) et les questions posées – bientôt relayées par d'autres pays de la zone Asie – autour de la qualité d'un certain nombre de produits à recycler, ont généré des perturbations durables que les marchés n'ont pas encore réussi à intégrer.

Par ailleurs, depuis 2018 nous évoluons dans un environnement où les facteurs de déséquilibre prédominent : ralentissement économique, poids des tensions commerciales et géopolitiques. Dans un flux mondial d'emballages à recycler en équilibre précaire, l'Europe, qui connaît un excédent structurel annuel d'environ 7 millions de tonnes, subit une situation difficile au niveau des débouchés.

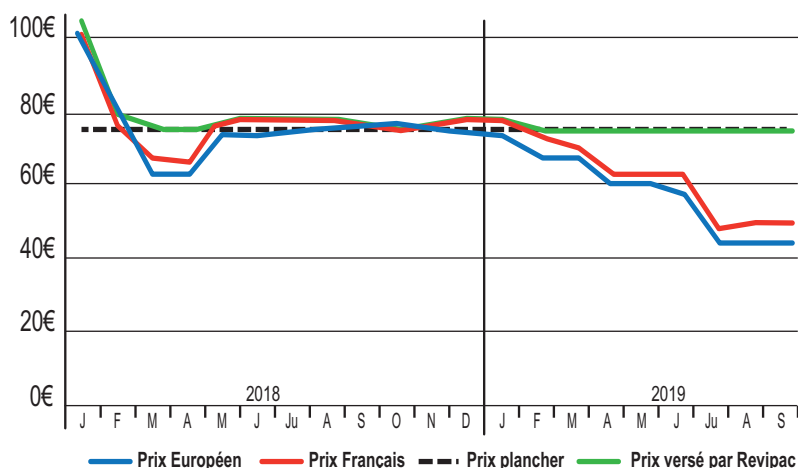
**PCNC «Papiers» à recycler (sorte 5.02A)**

Evolution des prix de référence  
Ecart entre le prix du marché et les prix payés



**PCNC «Papiers» à recycler (sorte 1.05A)**

Evolution des prix de référence  
Ecart entre le prix du marché et les prix payés



**Surcoût mensuel à la charge des repreneurs et cumul à compter du 1/01/2018**

	2018	Données cumulées*	2019	Données cumulées*
Janvier	0,00	0,00	121 706,87	1 150 098,98
Février	20 607,36	20 607,36	196 231,62	1 346 330,60
Mars	178 913,14	199 520,50	210 413,73	1 556 744,33
Avril	180 405,33	379 925,83	324 543,42	1 881 287,75
Mai	77 855,35	457 781,18	374 745,77	2 256 033,52
Juin	84 069,90	541 851,09	382 431,30	2 638 464,82
Juillet	88 531,17	630 382,25	839 199,36	3 477 664,18
Août	87 642,37	718 024,62	745 767,98	4 223 432,16
Septembre	83 372,00	801 396,62	756 793,21	4 980 225,37
Octobre	87 970,56	889 367,18		
Novembre	77 778,41	967 145,59		
Décembre	61 246,52	1 028 392,11		
<b>Total</b>	<b>1 028 392,11</b>	<b>→</b>	<b>3 951 833,26</b>	<b>4 980 225,37</b>

\* Cumul depuis le 1/01/2018

**Prix planchers : le mécanisme a changé de nature avec la durée**

Depuis bientôt 3 ans, les prix de reprise ont entamé un repli qui les a rapidement fait passer, dès le début 2018, en dessous des prix minimums garantis. L'écart négatif avec les prix de marché a perduré tout au long de 2018 et s'est accéléré en 2019, conduisant les repreneurs de l'offre Filière à supporter une charge financière considérable dont l'importance et la nature posent question aujourd'hui.

De fait, le mécanisme des prix planchers qui visait initialement à apporter de la visibilité et un lissage momentané d'écarts de prix s'est transformé en un mécanisme de soutien permanent aux collectivités territoriales et au dispositif de reprise. Ce n'était pas son objet, tout comme ce n'est pas le rôle de l'industrie de l'emballage d'apporter un soutien alors qu'elle subit les lois du marché.

**Prix planchers : un fardeau progressivement insupportable**

L'activité de l'industrie de l'emballage papier-carton se situe dans un contexte de marchés. L'industrie ne peut « aller » contre les marchés et pratiquer un prix de reprise supérieur à celui qu'ils déterminent alors que de son côté, elle n'a aucune garantie concernant ses débouchés et l'écoulement de ses propres produits dont les prix sont fixés par les marchés. Les repreneurs sont ainsi victimes de cette circularité imparfaite et dans un contexte de compétition accrue se retrouvent pénalisés par rapport à des concurrents n'assumant pas de responsabilité envers le dispositif et qui peuvent s'approvisionner librement aux meilleurs prix et être ainsi plus compétitifs.

Depuis deux ans, Revipac et ses repreneurs assurent la reprise conformément à leurs engagements et, alors que les prix de leurs produits neufs sont orientés à la baisse sur la durée, ils doivent faire face à des coûts d'approvisionnements supérieurs à ceux de leurs concurrents du fait des prix minimums.

C'est au regard de cette situation, qui les pénalise gravement et qui pourrait mettre en péril certains d'entre eux, que REVIPAC a décidé d'activer la clause de sauvegarde prévue dans les conventions de référence signées avec Citeo et Adelphe.

Pour autant, cet abandon des prix planchers garantis ne signifie pas l'arrêt du soutien de l'Industrie au dispositif et aux collectivités territoriales mais un retour à la destination finale de la garantie filière qui doit assurer l'écoulement physique sans coût. Cette garantie protège les collectivités territoriales des turbulences de marché en garantissant, quoiqu'il arrive, un débouché à zéro euro départ pour cette « production » fatale issue de la gestion des déchets.